

Communiqué de presse de Frapna Drôme Nature Environnement

Les drômois doivent s'habituer à vivre avec les loups...

9 mai 2019

Les Alpes et Préalpes françaises abritent 90 % des 500 loups français et Rhône-Alpes en accueille un peu moins de la moitié. Dans la Drôme et ses zones limitrophes vivent une douzaine de meutes, soit de 60 à 80 loups. Si les zones de reproduction de ces meutes se situent toutes à l'Est de la vallée du Rhône et au-dessus de 500 m d'altitude, des jeunes loups chassés de la meute peuvent être observés partout en plaine et toute l'année.

En 2019, dans la Drôme, observer des loups près des villages ou des villes n'a rien d'étonnant : le contraire serait en totale contradiction avec ce que l'on observe sans surprise en Espagne ou en Italie où vivent des milliers de loups et où aucun accident humain n'a été recensé depuis des décennies...

En 2019, sur notre département, laisser un troupeau de brebis parqué jour et nuit sans la présence de chiens de protection, c'est l'exposer à une attaque de loup, comme cela a été le cas très récemment à Saoû et à Crest. Les éleveurs qui appliquent effectivement les mesures de protection, comme il en existe des dizaines en Vercors et Diois, savent qu'ils réduisent de manière significative les pertes par attaque de loups et éliminent totalement les attaques de chiens, très fréquentes avant le retour du loup.

Frapna Drôme Nature Environnement rappelle que 80 % des mesures de protection (chiens, clôtures, berger...) sont pris en charge par la solidarité nationale et que la totalité des dommages, directs et indirects, occasionnés par le loup sont indemnisés.

Frapna Drôme Nature Environnement est consciente que pour un berger ou un éleveur, perdre brutalement des brebis, par la foudre, par dérochement, par des chiens errants ou par des loups est toujours une épreuve sur le plan psychologique.

Mais à l'heure où la communauté scientifique internationale lance un cri d'alarme concernant l'effondrement du vivant, le retour naturel du loup est une occasion de montrer que l'Homme est capable de cohabiter avec d'autres espèces concurrentes.

Frapna Drôme Nature Environnement rappelle son engagement au côté des principales associations de protection de la nature qui agissent pour une Cohabitation plus apaisée entre les éleveurs et les loups. Une cohabitation qui repose sur quatre éléments prioritaires :

1. La protection effective des troupeaux contre la prédation
2. La solidarité nationale envers les éleveurs pour leur permettre de mettre en œuvre les mesures de protection et compenser financièrement les dommages provoqués par la prédation
3. L'élimination raisonnée et exceptionnelle des individus qui, malgré une protection adaptée, attaquent un troupeau de manière répétitive (tir de défense autour des troupeaux)
4. La suppression des tirs de prélèvements (chasse au loup) qui déstructurent les meutes et augmentent les risques d'attaques sur les troupeaux domestiques.

Quelques liens utiles

- Le loup en Rhône-Alpes et ailleurs (2019) de Roger MATHIEU, disponible sur notre site avec de nombreux documents publiés par l'association sur le loup dans la Drôme :

<https://frapnadrome.org/download/3755>

- Le site dédié au loup de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS),

<http://www.loupfrance.fr/le-loup>

- Le site dédié aux grands prédateurs (Loup, ours, lynx) de l'association FERUS,

<https://www.ferus.fr>